

LA FIN DE L'OCCUPATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL EN COLLECTIVITE

Mardi 28 avril 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Conditions de procédure (entretien, préavis, etc.) et de fond (motif suffisant) de la fin des fonctions des agents exerçant sur un emploi fonctionnel.
- Examen des conditions de mise en œuvre de la possibilité de protocole introduite par l'article 77 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.



OBJECTIFS

- Sécuriser la décision de fin de fonctions des agents exerçant sur un emploi fonctionnel (en tant que fonctionnaire détaché ou agent contractuel ayant bénéficié d'un recrutement direct)
- Comprendre et sécuriser le protocole introduit par la loi du 6 août 2019



INTERVENANT



Marjorie Abbal
Avocate directrice



PUBLIC CONCERNE

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables des affaires juridiques des collectivités locales, et particulièrement des communes en période de renouvellement des élus.



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Inventaire des précautions nécessaires
- Questions / réponses avec les participants
- Support PowerPoint



PREREQUIS

Aucun